

**AUSTRALIE**

***Il n'y a pas lieu de célébrer une  
Constitution qui ne protège pas  
suffisamment les droits humains***

*Index AI : ASA 12/006/00*

**Embargo : 5 juillet 2000 (10 h 00 GMT)**

La protection des droits humains en Australie reste, dans une large mesure, soumise à un accord informel et dépassé entre le Royaume-Uni et l'Australie, selon lequel les normes internationales n'ont pas besoin d'être inscrites dans la législation, a déclaré Amnesty International aujourd'hui (mercredi 5 juillet 2000), un siècle après l'adoption de la Constitution australienne par la Chambre des communes britannique.

*« Sur le plan des droits humains, il n'y a pas lieu de célébrer cette Constitution. Le texte adopté à l'époque excluait délibérément les Asiatiques pour des motifs racistes et ne reconnaissait même pas l'existence des Aborigènes. Aujourd'hui, la Constitution ne garantit toujours pas l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales, a ajouté l'Organisation.*

*« Alors que l'Australie fête son centième anniversaire en tant que Fédération, elle n'a toujours pas résolu les problèmes qui se posent depuis 1900. Elle continue de dénier à certains étrangers – notamment les demandeurs d'asile, souvent originaires d'Asie – les droits qui sont les leurs en vertu des normes internationales. Après avoir été victimes d'une politique de discrimination raciale, à laquelle on peut associer le taux élevé de morts en détention et les violations commises dans le passé dans le cadre de la politique des "enfants volés", les Aborigènes attendent toujours que justice soit faite. »*

Tandis que le Royaume-Uni se rapproche du système international en matière de droits humains, l'Australie s'est retirée de la diplomatie active dans ce domaine. Cette année, elle a même menacé de réduire sa coopération avec différents organismes des Nations unies qui s'occupent de droits humains.

Bien que l'Australie ait ratifié un très grand nombre de traités internationaux relatifs aux droits humains, son gouvernement fait preuve d'une indifférence persistante face à toute critique émanant des organes onusiens de suivi de ces traités, quand il ne manifeste pas son indignation. Cette année, ce sont quatre instances internationales au total qui vont examiner le bilan de l'Australie, dont le Comité des droits de l'homme des Nations unies le 21 juillet 2000.

Dans un pays qui considère son bilan en matière de droits humains comme *« excellent »*,

– des milliers de demandeurs d'asile sont

détenus arbitrairement dans des lieux reculés et isolés ;

– aucun tribunal n'est autorisé à libérer une personne se trouvant dans un centre de détention pour immigrés ;

– le médiateur et la Commission pour les droits humains et l'égalité des chances n'ont pas le droit de prendre contact avec les victimes présumées de violations des droits humains ni avec d'autres personnes détenues dans les centres pour immigrés.

Amnesty International estime que les responsables politiques australiens réunis à Londres cette semaine pour fêter le centenaire de la Constitution devraient reconnaître qu'à l'issue de ce siècle de construction de la nation australienne, il reste énormément de problèmes à résoudre en matière de droits humains.

*« Pour commencer ce nouveau siècle sur des bases saines, l'Australie doit examiner sérieusement le traitement passé et présent réservé aux Aborigènes et aux autres minorités vulnérables, tels que les boat people (réfugiés en mer) et les demandeurs d'asile », a déclaré Amnesty International.*

### **Informations générales**

L'Australie a présidé à l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations unies en 1948. Si elle a joué un rôle de premier plan dans la création de normes et de traités internationaux durant la guerre froide, elle a rarement intégré ces derniers de manière officielle dans sa législation nationale.

La population australienne étant très sensible à la question des droits humains, le gouvernement australien consacre chaque année des millions de dollars aux enquêtes menées sur les allégations de violations des droits humains, mais il se montre très sélectif dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

En mars 2000, après qu'un comité des Nations unies veillant à l'application des traités relatifs aux droits humains eut conclu que l'Australie avait violé ses obligations, le gouvernement a menacé de réduire sa coopération avec tout le système onusien. Tentant de discréditer les conclusions du comité, le gouvernement a argumenté que les membres appartenant à des États qui violent les droits humains n'avaient pas de leçon à donner à l'Australie.

Les autorités affirment régulièrement respecter la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, mais elles

méconnaissent très souvent les lignes directrices concernant la détention des demandeurs d'asile, émises par la Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Le Comité des Nations unies contre la torture, qui doit se pencher sur le bilan australien début novembre, a vu deux fois l'Australie adopter des mesures pour renvoyer des demandeurs d'asile, alors qu'il avait réclamé que ces derniers restent sur le territoire australien pendant l'examen de leur cas.

<http://www.amnesty.org>

Amnesty International est de plus en plus préoccupée par l'attitude actuelle du gouvernement australien, qui applique de manière sélective les normes relatives aux droits humains. L'Organisation appelle le gouvernement à remédier aux carences en matière de droits humains, afin de ramener le pays au niveau auquel les précédents gouvernements l'avaient hissé au terme de nombreux efforts. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566 ou consulter notre site web :**